

## **Initiative cantonale en matière fédérale**

### **Lutte contre le COVID-19 : pas de franchise pour une véritable stratégie de contrôle et de prévention**

Afin de protéger la population contre le Covid-19, il est nécessaire qu'un grand nombre de personnes symptomatiques se fassent tester. Lorsqu'un cas positif est détecté, les contacts proches doivent être retracés, mis en quarantaine et également testés. Cependant, la clé de répartition financière actuelle du financement des tests est clairement insatisfaisante.

Les coûts individuels liés au test ne doivent pas être une barrière à la stratégie de tests à large échelle et au traçage des contacts qui doit être mise en place de manière généralisée.

Le caractère contagieux de la maladie exige un devoir de solidarité, car les actions individuelles profitent à l'ensemble de la population. Toutefois, la franchise de l'assurance maladie freine assurément l'accès au test dans les milieux modestes ce qui entraîne un risque de circulation du virus différencié selon la classe sociale. Une telle situation est non seulement inacceptable d'un point de vue sociétal mais également contre-productive en termes d'efficacité pour le contrôle de l'épidémie. Pour limiter la propagation du virus, les tests doivent être effectués à large échelle et accessibles à toute la population remplissant les conditions déterminées.

Dans le cadre d'une stratégie de dépistage généralisée et de traçage des contacts, les cantons et la Confédération doivent mettre à disposition les tests de dépistage de SARS-CoV-2 sans franchise. A l'instar des programmes de dépistage du cancer du sein ou du colon dans lesquels le Canton du Jura contribue à assurer la gratuité, la situation du COVID-19 requiert une solution de financement spécifique.

**Dès lors, conformément aux articles 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, et de l'article 84, lettre o, de la Constitution cantonale, le Parlement est invité à faire usage du droit d'initiative du Canton en matière fédérale et demande aux Chambres fédérales :**

- 1. Que le financement des procédures médicales en lien avec les stratégies nationales ou cantonales de lutte contre le COVID-19 (tests de dépistages, vaccination) soit organisé de sorte qu'il ne soit pas soumis à la franchise pour les assurés ;**
- 2. Que les assureurs-maladies prennent en charge une grande partie de ces coûts (notamment les coûts de laboratoire des tests et/ou des doses du vaccin).**

Parlement Jurassien  
Groupe socialiste

Demande de traitement en urgence de la motion interne

**« Lutte contre le COVID-19 : pas de franchise pour une véritable stratégie de contrôle et de prévention »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Parlement jurassien,

La motion interne intitulée « Lutte contre le COVID-19 : pas de franchise pour une véritable stratégie de de contrôle et de prévention » demande aux chambres fédérales d'intervenir par rapport au financement des tests de dépistage du Covid-19. Il est urgent que les Chambres fédérales soient nanties de notre demande car ce sujet doit être traité rapidement. En effet, la stratégie de contrôle et de prévention à l'encontre de cette pandémie se décidera certainement dans les mois prochains.

Sans traitement urgent de ladite motion interne, il est évident que celle-ci perdrait tout son sens.

Aussi, je prie le Bureau du Parlement jurassien d'accepter la demande de traitement en urgence de ladite motion.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Parlement jurassien, mes salutations les meilleures.

Fabrice Macquat

Courroux, le 27 mai 2020